

ETAT DE RESULTATS ROUTE

A transmettre dans les 48 heures qui suivent l'épreuve pour **HOMOLOGATION** aux instances concernées selon le niveau de l'épreuve dont dépend l'organisateur

CONTRÔLE MEDICAL OUI NON

Date de l'épreuve : Titre de l'épreuve :

Comité régional : Lieu de l'épreuve :

Nom de l'organisateur :

Catégorie (ou genre)

LE COLLEGE DES ARBITRES

	NOM - Prénom	Comité Régional	Qualification
Président de Jury			
Arbitre Titulaire			
Arbitre Titulaire			
Juge à l'arrivée			
Arbitre Moto			
Arbitre Moto			
Arbitre Moto			
Chronométrateur			
Chronométrateur			
Agent contrôle anti-dopage			

AVIS IMPORTANT :

- Les états de résultats des épreuves des calendriers UCI et FFC doivent être obligatoirement informatisés. Accompagnés de la liste des participants (nom, prénom, équipe, n°de licence) ces documents doivent être envoyés par le Président du Jury des arbitres au siège fédéral dans les meilleurs délais. Un double sera établi pour le comité intéressé.
- Les états de résultats des épreuves du calendrier régional doivent être transmis au comité régional concerné pour homologation.

DÉCISIONS PRISES PAR LE JURY DES ARBITRES			
NOM - PRÉNOM	N° DE LICENCE	PÉNALITÉ	MOTIF
COUREURS ACCIDENTÉS			

Les soussignés, Arbitres de la course et Juge à l'arrivée certifient la sincérité des résultats mentionnés au tableau ci-contre et déclarent que les coureurs ont pris le départ au nombre de :

Nombre d'engagés :

A,

Le,

Signature des 3 arbitres

signature du juge à l'arrivée

Signature du chronométrateur